



DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2025-065

Objet :

**Marché de conception et
réalisation d'un parcours filet et
passerelles piétonnes sur le
site barrages à Renaison
Lot n°1 - passerelles, plates-
formes et dispositifs d'accès et
de retour au sol
Avec le groupement
ANTIPODES / ALLIER
ALTITUDES**

**Lot n°2 - zone de filet et
dispositifs d'accès et de retour
au sol
Avec la société AKROZIP**

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu la délibération n°2023-28 du Comité syndical du 5 avril 2023 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics dont le montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique relatifs aux marchés de travaux passés selon la procédure adaptée ;

Considérant que le marché de conception et réalisation d'un parcours pédagogique de filet et passerelles piétonnes sur le site des barrages à Renaison a été lancé le 5 février 2025 ;

Considérant que le marché a été alloté en 2 lots : Lot n°1 concernant les passerelles, plates-formes et dispositifs d'accès et de retour au sol, ainsi qu'un Lot n°2 sur les zones de filet et dispositifs d'accès et de retour au sol ;

Considérant les offres reçues dans les délais, à la date de remise des offres du 28 février 2025 ;

Considérant l'avis de la Commission d'examen des marchés du 25 mars 2025 au vu de l'analyse des offres et la pondération des critères ;

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

1°) d'attribuer le marché de conception et réalisation de parcours filet et passerelles piétonnes sur les sites des barrages à Renaison sur la base du Décompte des Prix Global et Forfaitaire pour chaque lot comme suit :

Lot n°	Intitulé du lot	Attributaire	Montant HT selon DPGF
1	Passerelles, plates-formes et dispositifs d'accès et de retour au sol	ANTIPODES et ALLIER ALTITUDES	69 907.00 €

2	Zone de filet et dispositifs d'accès et de retour au sol	AKROZIP	125 060.00 €
---	---	---------	--------------

2°) précise que ledit marché aura un délai de réalisation de 2 mois et demi ;

3°) autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à intervenir dans l'exécution et le règlement du marché dans la limite des crédits inscrits au budget ;

4°) dit que les dépenses seront imputées au budget concerné.

Roanne, le 26 mars 2025

Le Président,



Daniel FRECHET